



Compte rendu du CSE du 30.07.2020

Information sur la reprise des activités MRS et du pilote du pack de démarrage.

La Direction nous annonce une reprise de l'activité MRS et du pilote du pack de démarrage sur Elbeuf début octobre pour la réception du public. La CGT s'inquiète du peu d'informations données aux élu.es du CSE ce jour qui ne permet pas un échange constructif. Les élu.es CSE demandent donc à la Direction de remettre ce point à l'ordre du jour des prochains CSE. Il nous semble nécessaire d'avoir un échange éclairé sur la réalité de la réalisation de ces activités et notamment sur le respect des mesures sanitaires.

La CGT s'interroge sur la pertinence de remettre si vite en place le pack de démarrage alors qu'à ce jour la possibilité reste offerte aux usager.es et privé.es d'emploi de choisir entre ESI physiques ou dématérialisés.

Information en vue d'une consultation sur le projet « nouveau suivi ».

Les documents remis en amont de l'instance tendent à faire penser qu'une nouvelle modalité d'accompagnement des usager.es est mise en place mais après de nombreux échanges la direction finit par lâcher la face cachée du dossier : **faute de nouvelle modalité, il s'agit bien d'une nouvelle dominante métier !**

Malgré les demandes répétées en instance, la direction ne nous donne aucune explication sur l'objectif de la création de cette nouvelle dominante en lieu et place de ce qui n'est aujourd'hui qu'une modalité de suivi.

La CGT insiste pour comprendre le sens de cette information et réclame la fiche métier de cette dominante, ce n'est qu'à cette demande que la direction concèdera de nous donner connaissance d'une réunion de l'ONM (observatoire national des métiers) le 9 septembre et donc acceptera de faire un retour aux élu.es suite à cette réunion.

Restitution du rapport d'expertise par le cabinet DEGEST suite à l'incendie du site de Lubrizol.

Pour rappel, l'accident industriel a lieu le 26 septembre 2019. Le 4 octobre le CHSCT vote une expertise qui ne se met en place que très tardivement du fait de l'opposition de la direction sur le coût de l'étude. Dans le déroulement de l'étude, la direction n'a pas facilité la fluidité des échanges dans l'organisation des expressions.

La CGT tient à votre disposition les documents support : rapport d'expertise et sa synthèse. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour les consulter.

Le cabinet Degest fait 5 recommandations :

- Améliorer la prise en compte du risque industriel dans la prévention des risques professionnels.
- Former les agents de Pôle emploi sur le risque industriel, les procédures et le cadre législatif de la santé au travail
- Améliorer la gestion de crise et les outils de communication.
- Assurer le suivi médical des salariés exposés.
- Rétablir des relations de confiance et agir contre le silence organisationnel.

Les élu.es CSE votent à l'unanimité la motion suivante :

Les élus du CSE Normandie, suite au rapport d'expertise pour risque grave du cabinet Degest et au rapport CSSCT du 9 juillet (en annexe de cette motion) concernant la gestion de la crise Lubrizol par Pôle emploi Normandie :

- soulignent le nécessaire questionnement que la DR doit avoir sur la capacité donnée aux managers locaux sur la prise de décision, toujours en lien avec le principe de précaution et la santé et sécurité des agents et usagers. Une alerte forte est posée par l'expert sur le silence organisationnel, et doit questionner et faire réagir par des mesures concrètes.
- soulignent une fois de plus l'incapacité de la directrice régionale à entendre les alertes des élus. En effet, un certain nombre d'entre eux étaient présents dès le matin, bien avant l'ouverture des agences le jour de l'événement dans son bureau, afin de faire appliquer le principe de précaution.
- Les élus alertent et déplorent que la direction assume le fait de ne pas avoir fermé tous les sites de l'agglomération de Rouen, en totale contradiction avec le principe de précaution qui aurait dû prévaloir. La direction affirme que dans le cadre d'une crise similaire, les mêmes décisions seraient prises.

Les élus du CSE demandent qu'un point régulier sur l'avancée des mesures mises en œuvre soit mis à l'ordre du jour de chaque CSSCT ordinaire afin que le CSE soit informé de l'évolution des mesures.

Intervention de la CGT : celles et ceux qui ont décidé devant l'inertie de la direction de ne simplement pas venir, que leur est-il arrivé ?

Réponse de la direction : RIEN.

Pour la CGT, il faut en conclure pour toute situation similaire à venir chacun.e peut user du bon sens dont semble manquer notre direction sans aucune conséquence !

Votre employeur n'assure pas votre sécurité mais ne vous reprochera pas d'user du principe de précaution !

Consultation sur le plan de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail 2020.

Si depuis la création de Pôle emploi le plan de prévention des risques est une obligation, ce n'est qu'une coquille vide remplie de déclarations d'intention.

En Normandie, après les deux dernières crises sanitaires qui nous ont touchées : l'accident industriel Lubrizol et la crise du COVID 19, nous aurions pu espérer que l'attention de la direction allait enfin se porter vers cet outil de protection des salarié.es, que nenni !

Pour ces raisons, entre autres, la CGT comme l'ensemble des élu.es a voté contre ce PPR.

Déclaration commune des élu.es CSE Normandie.

« Les élus du CSE regrettent que la consultation du PPR au CSE intervienne une fois de plus tardivement dans l'année, ne laissant que 4 mois pour la mise en œuvre.

Concernant la crise sanitaire encore en cours, les élus déplorent qu'il n'y ait pas de mesures spécifiques de prévention sur la charge de travail et la charge mentale des managers. Nous alertons sur le risque RPS les concernant.

Nous alertons également sur le manque de mesures pour les agents GDD, en souffrance car la charge de travail augmente et les effectifs restent les mêmes.

Nous regrettons que la direction n'ait pas retenu la proposition de la CSSCT de rotation de deux heures sur le poste d'accueil, alors qu'il s'agit d'une recommandation de la DG.

Ces postes sont particulièrement pénibles dans la période de crise sanitaire.

Les élus du CSE constatent que les propositions concernant le plan de prévention effectuées depuis la CSSCT du 13 février ne sont pas reprises intégralement. Les élus de la CSSCT avaient notamment proposé une mesure spécifique de prévention RPS liée

aux reporting quotidiens des indicateurs et la pression qui en découle sur les ELD et les agents. Les élus constatent que la performance par la confiance a ses limites. Par ailleurs, concernant la partie relative à la crise Lubrizol, les élus ont demandé le retrait du paragraphe page 24 concernant le suivi médical des salariés. En effet, les élus demandent, conformément aux préconisations de l'expert, un suivi spécifique pour les salariés exposés, que la direction refuse de mettre en place, se réfugiant derrière le suivi habituel.

Les élus déplorent que le suivi des agences dans le cadre de l'absentéisme ne figure pas dans les mesures du PPR, il s'agit d'une demande récurrente de la CSSCT.

Les élus regrettent que les documents uniques ne prennent pas en compte la spécificité de chaque site. De plus, suite à analyse des résultats du questionnaire RPS, nous ne retrouvons pas de mesure en cohérence avec les alertes posées.

Les élus constatent, comme depuis des années, que les mesures RPS proposées dans le cadre du plan de prévention ne comportent aucune précision sur les mises en oeuvre (qui, quoi, quand, comment).

Malgré les deux crises graves traversées sur notre région, dont une toujours en cours, les élus notent que la prévention des risques n'est toujours pas au coeur des préoccupations de notre établissement.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus du CSE se prononcent contre le plan de prévention 2020. »

Point sur les suites données à l'enquête relative à la procédure de danger grave et imminent du 26 juin.

Les élu.es du CSE ont voté un « danger grave et imminent » suite à l'apparition de clusters en région.

La situation sanitaire ayant évolué positivement durant l'enquête menée par la délégation composée des élu.es CSE et de la direction, cette enquête s'est clôturée sur un rappel et une veille concernant les mesures sanitaires, une injonction d'information des salarié.es (bulletin ARS).

La CGT reste en veille et vous rappelle qu'en cas de nécessité il est prévu de pouvoir revenir aux PRA 1 ou 2.

Informations direction : point trimestriel sur les effectifs.

La direction nous annonce une probable vague de recrutement (négociations des accords en cours) qui concernerait 1000 CDD dont 44 en Normandie.

La CGT rappelle que des collègues en CDD ont été remercié.es en plein confinement et demande qu'ils/elles soient contacté.es pour ces recrutements.

Les renforts seraient destinés uniquement à l'accompagnement. Deux vagues sont envisagées : octobre et janvier. La direction précise que la vague 2 ne serait effective QU'EN CAS DE BESOIN, pour la CGT, le besoin est évident dès aujourd'hui et même pré- existant à la crise sanitaire.

Si la CGT se réjouit de l'arrivée de ces nouveaux collègues, elle rappelle qu'en France, on recrute en CDI !

Questions diverses.

- Combien d'agent.es vulnérables sont encore confiné.es en télétravail ou pas ? ABAP ?

La direction nous répond ne pas être en capacité de chiffrer, dont acte. Pour la CGT, il est difficile d'entendre que la direction ne soit pas en capacité de nous donner à minima un ordre d'idée concernant nos collègues les plus vulnérables.

La direction nous précise que les agent.es en ABAP ne se verraient pas retirer de nouvelles RTT, « à date » ! Les promesses n'engagent que ceux qui les croient !

- Où en sommes-nous dans le déploiement d'un agent/un portable ?
Direction : les livraisons se poursuivent, les objectifs initiaux seront atteints : 80% en octobre et 100% en fin d'année.
- Pouvez-vous nous éclairer sur les montants non dépensés en raison du confinement et quelle projection pour ce budget ?
Le directeur aux affaires financières s'est engagé à s'exprimer sur le sujet au prochain CSE. Seule information : aucune économie n'aurait été faite en raison du coût des aménagements et équipements sanitaires.
- Avez-vous prévu un plan de reconfinement ?
La direction rappelle les 3 niveaux du PRA (plan de reprise d'activité) et suivra, faut-il le redire, la consigne des pouvoirs publics.

- **Retrouvez l'intégralité du PV du CSE , sur l'intranet : [Page d'accueil](#), [Normandie](#), [Ressources humaines](#), [Consulter le dialogue social](#), [Procès-verbaux du CSE](#)**

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 27 août 2020.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier,

Représentante syndicale : Florence Lépine

✕



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Site, Service, Unité :
Tel :
E-Mail :@

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.